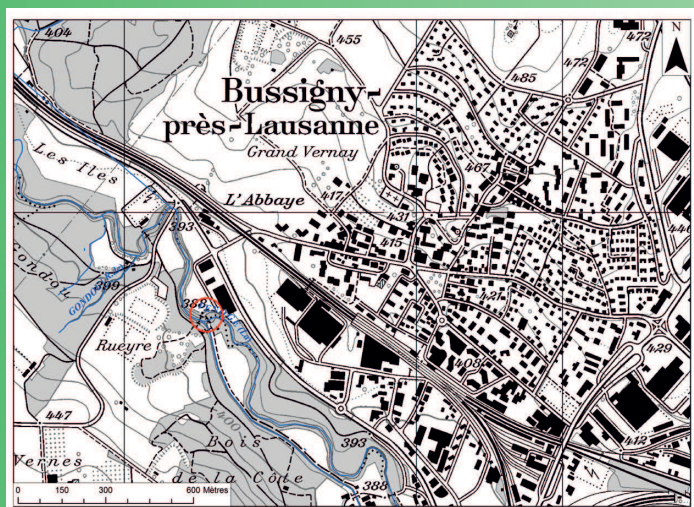
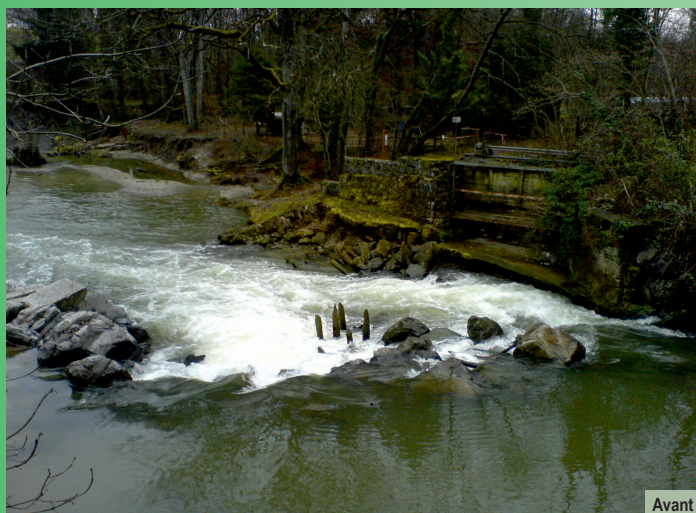


Chute de la prise d'eau de «la Chocolatière» (Bussigny et Echendens) *Rétablissement de la migration piscicole*



Contexte :

En mars 2001, le seuil de la prise d'eau de «la Chocolatière» a été partiellement détruit suite à une crue. Dans le cadre d'un renouvellement du droit d'eau de cette prise, le seuil a été reconstruit pour permettre la production d'électricité. Ce nouveau seuil a été aménagé d'une rampe en blocs d'enrochement de façon à réhabiliter la migration piscicole au droit de cet ouvrage.



Objectifs :

L'objectif de la Mesure O3 du PAC-Venoge a consisté à créer une rampe macro-rugueuse en blocs d'enrochement comportant un chenal préférentiel pour garantir une lame d'eau suffisante à l'étiage, au droit du seuil de «la Chocolatière». Cet ouvrage permet la migration des poissons dans le Venoge.



Chantier :

Date : Septembre - Novembre 2011

Maître d'ouvrage: Canton de Vaud (ECF des mesures piscicoles relatives au PAC-Venoge)

Entreprise de construction : Gasser Construction SA

Bureau partenaire : Bureau Conus & Bignens SA

Travaux effectués :

- Création d'une rampe macro-rugueuse en blocs d'enrochement bétonné d'une longueur de 30 mètres et d'une pente moyenne de 8 %.
- Création d'un chemin préférentiel d'une pente moyenne de 4.5 %.
- Stabilisation des deux berges du cours d'eau à l'aide de blocs en enrochement
- Plantation d'arbres et d'arbustes en rive gauche